

REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de Villarembert

dossier n° PC 073 318 17 R6001

date de dépôt : 24 octobre 2017

demandeur : S.A.T.V.A.C., représenté par
Monsieur MAULIN Alexandre

pour : la construction du télésiège débrayable
du MONT-CORBIER, la démolition des
télésièges de l'EPAULE et du CORBIER

adresse terrain : lieu-dit Le Corbier, à
Villarembert (73300)

Direction Départementale des Territoires de la Savoie
151 AV Samuel Pasquier
BP BP74
73300 Saint-Jean-de-Maurienne
Affaire suivie par :
Jean-Philippe PELLICIER
04 79 83 52 00

DREAL Auvergne - Rhône-Alpes - Service
CIDDAE / pôle AE
5 PL Jules Ferry
69453 LYON CEDEX 06

**CONSULTATION
DES PERSONNES PUBLIQUES,
SERVICES OU COMMISSIONS INTERESSEES**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier relatif à la demande susvisée..

En l'absence de réponse dans un délai de 2 mois, votre avis sera réputé donné favorable.

Votre avis, s'il est défavorable ou s'il contient des prescriptions, doit être motivé en droit et en fait pour pouvoir être légalement repris dans l'arrêté.

Fait à St Jean de Mne, le 07 novembre 2017

Le Chef de l'Unité Territoriale Maurienne,

Jean-Philippe PELLICIER

NOTA : Dossier complet transmis sous forme de CD identique à la version papier (bien que le CD soit intitulé « Etude d'impact »).

Jean-Jacques Dichène
Commissaire Enquêteur



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Service Connaissance Information
Développement Durable Autorité
Environnementale

Pôle Autorité Environnementale

Téléphone : 04 26 28 67 56
Courriel : ae-dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER

DEMANDE D'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE CONCERNANT UN PROJET COMPORTANT UNE ÉTUDE D'IMPACT

N° d'enregistrement du dossier : 2017-ARA-AP-00447

N° Garance : 2017-004109

Nom du projet : Construction du télésiège du Mont Corbier, en remplacement des télésièges de l'Epaule et du Corbier

Localisation : commune de Villarembert dans le département de la Savoie

Pétitionnaire : SATVAC

Dossier reçu le 10/11/2017

L'avis sera émis dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception du dossier complet, soit au plus tard le 10/01/2018

À l'issue de ce délai l'avis de l'AE sera réputé sans observation.

Pour la Direction régionale de l'environnement,
Pôle Autorité Environnementale


Yves MEINIER

DREAL AUVERGNE - RHÔNE - ALPES / Service CIDDD
5, Place Jules Ferry 69453 Lyon cedex 06
7, rue Léo Lagrange 63033 Clermont-Ferrand cedex 1
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr


Jean-Jacques Buchéno
Commissaire Enquêteur